

LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE :
DEUX NOUVELLES LETTRES SUR LE DÉBUT
DE L'AFFAIRE DES SERFS DE SAINT-CLAUDE

Nicholas Cronk

Voltaire Foundation, Université d'Oxford

1. D12187a

Voltaire à Charles André de Lacoré

Genève, 9 novembre 1764

Aux Délices, près de Genève 9^e 9bre 1764.

Monsieur

Quoi que j'aie si peu profité de l'honneur que vous m'avez fait de venir dans mes retraittes, j'ai eu assez le bonheur de vous entretenir pour découvrir vos sentiments de bonté et de justice ; ils m'autorisent à prendre la liberté de vous envoyer ce mémoire qu'on m'a confié.

Si vous jugez, Monsieur, qu'il mérite votre attention, vous pourrez aisément vous faire présenter un mémoire plus étendu par M^r Christin, avocat à S^t Claude, jeune homme très instruit, et fait pour un plus grand théâtre. Il parait digne de votre confiance et de votre protection, et son mérite est bien au dessus de son extérieur qui n'a rien que de petit, et [p. 2] de simple.

Je me flatte que Madame De la Corée est actuellement en meilleure santé. La mienne qui est fort mauvaise, et la perte de la vue dont je suis menacé, m'ont empêché de lui faire ma cour ; et je joins à ce regret celui d'avoir eu si peu de temps pour vous parler de tous les sentiments que vous m'avez inspirés, et pour vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Vôtre très humble et très obéissant serviteur
Voltaire
gentilhomme ordinaire du roy

2. D12194a

Charles André de Lacoré à Voltaire

Besançon, 18 novembre 1764

Besançon le 18 9^{bre} 1764.

220

J'ay Reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur De M'Ecrire avec le memoire qui y etait joint. J'ay Eû plus de Regret que je ne puis vous le dire, De n'avoir pas pû passer près de vous tous les moments de mon séjour a genève[.] Je vous prie De ne pas Doubter de tous Les sentiments que vous m'avez inspiré, ~~j'en etais penetre~~¹ Longtems même² avant³ D'avoir Eu le plaisir de ~~faire conaissance avec vous~~ vous voir⁴. Vous y avez ajouté celui de La Reconnaissance, que je vous Dois, De L'accüeil obligeant que vous m'avez fait, et de toutes Les honnetetés que j'ay Reçües de vous. J'espere vous voir au printems prochain, et je vous assure, monsieur[,] que je compte les moments.

Je suis persuadé de tout le merite de mr l'avocat christin, et l'interest que vous y prenés me fait desirer sincerement de luy etre de quelque utilité. Je ferai usage de ses Reflexions dans les Eclaircissements [p. 2] demandés par la cour sur les mains mortes de la province. Je conviens que celles qui sont exercees par les moines et par les communautés sont absolument odieuses, mais il n'en est pas de meme de celles des particuliers et des seigneurs, quoiqu'en apparence, contraires au droit naturel, elles sont L'effet des cessions de terres faites dans L'institution primitive par des seigneurs a des vagabonds qu'ils voulaient fixer dans les cantons peu peuplés ou incultes, ou Enfin une suite du droit des vainqueurs sur les vaincus, et jay Remarqué icy que dans⁵ les communautes main mortables ~~font~~ qu'on trouvait plus D'aisance que dans les autres, les interets y sont plus Raprochés et la population y est plus considerable.

Mad^e de la coré attend le Retour de la belle saison avec impatience, je souhaite que votre sante et la sienne luy permettent de vous voir très⁶ souvent[.] Menagés votre vuë, il serait facheux de la perdre la lumiere, après avoir Eclairé L'univers.

J'ay l'honneur d'etre avec autant de veneration que d'attachement m-----

1 « penetre depuis [?] Longtems ». Le mot barré est placé au-dessus de la ligne.

2 La correction « même » est insérée au-dessus des mots barrés « j'en etais penetre Longtems ».

3 « avant même D'avoir ». Le mot barré est placé au-dessus de la ligne.

4 « vous voir [mot illisible barré] » insérés au-dessus des mots barrés.

5 « [mot illisible barré] dans » insérés au-dessus de « que les communautes ».

6 Le mot rature la version initiale « plus ».

Ces lettres ont été découvertes par Colette Brossault, qui les a incluses parmi les annexes de sa thèse sur *Les Intendants de Franche-Comté, 1674-1790*⁷. Nous les republions ici, rééditées à partir des manuscrits originaux. Je remercie vivement le personnel des Archives départementales du Doubs à Besançon pour leur aide précieuse.

Manuscrits : Archives départementales du Doubs, ms 1C 361. Sous cette cote unique se trouvent deux manuscrits :

1. [D12187a]. Lettre de Voltaire à de Lacoré. Lettre rédigée de la main de Wagnière, et signée par Voltaire. 1 p. 232 x 184 mm.

2. [D12194a]. Lettre de de Lacoré à Voltaire. Copie de lettre, non signée, de la main d'un secrétaire. 1 p. 202 x 158 mm. Il s'agit du brouillon d'une lettre envoyée à Voltaire, gardée comme copie dans les archives de l'intendance avec la lettre de Voltaire à laquelle elle répond. La présence de mots barrés et de plusieurs repentirs confirme qu'il s'agit d'un brouillon. Les traits de plume qui paraissent sur la page recto, dans la marge à gauche, sont peut-être les traces laissées par un secrétaire qui essayait sa plume.

Principes de l'édition. La transcription des manuscrits est littérale, à cette nuance près que des majuscules ont été introduites systématiquement en début de phrase. Pour faciliter la lisibilité du texte, quelques signes de ponctuation ont été introduits et mis entre crochets ; pour la même raison, certaines formules abrégées ont été développées, et les lettres ajoutées ont également été mises entre crochets. Ces documents sont numérotés d'après les principes mis en place pour la révision de l'édition de Th. Besterman⁸.

Charles André de Lacoré (1720-1784) était l'intendant de Franche-Comté de 1761 à 1784⁹. Ce personnage figure déjà dans la correspondance de Voltaire. Dans une lettre adressée au médecin Théodore Tronchin, Voltaire présente ses respects à Mme de Lacoré ([? décembre 1765] [D13042]) ; il fait allusion à « Monsieur de la Coré » dans une lettre à Dominique Louis Ethis, premier secrétaire de

7 Colette Brossault, *Les Intendants de Franche-Comté, 1674-1790*, Paris, Boutique de l'histoire, 1999, p. 419-420. Les lettres y sont reproduites sans commentaire, et la transcription des manuscrits est imprécise et lacunaire.

8 Sur les principes de numérotation des nouveaux documents, voir N. Cronk, « La correspondance de Voltaire : la première mise à jour (2011) de l'édition de Th. Besterman », *Revue Voltaire*, n° 11 (2011), p. 195-196.

9 Sur ce personnage, voir C. Brossault, *Les Intendants de Franche-Comté*, *op. cit.*, p. 447 et *passim*. Le portrait de de Lacoré se trouve à la page 285.

l'intendance (3 juillet 1766 [D13387]) ; et Voltaire présente ses hommages à M. et à Mme de Lacoré dans une lettre adressée à Antoine Casimir Ethis (frère de Dominique Louis)¹⁰, qui travaille à l'intendance et qui exerce la fonction de subdélégué de l'intendance de Besançon (9 janvier 1771 [D16949]). Mais nous ne connaissions jusqu'ici aucune lettre adressée directement à l'intendant de la province, ni aucune lettre écrite par ce dernier à Voltaire. Avec cet échange épistolaire, un nouveau correspondant entre dans la correspondance de Voltaire.

Nous apprenons de ces lettres que de Lacoré a profité d'un voyage récent à Genève pour rendre visite à Voltaire, à Ferney, probablement en 1764. La lettre de Voltaire laisse entendre que les deux hommes se rencontraient pour la première fois, et cette lettre de Voltaire serait donc la première qu'il adresse à de Lacoré. Il est normal que Voltaire flatte l'intendant (« vos sentiments de bonté et de justice ») qui lui a rendu cet insigne honneur ; mais de Lacoré, dans sa réponse, va au-delà du minimum requis, lorsqu'il écrit à Voltaire qu'« il serait fâcheux de perdre la lumière, après avoir éclairé l'univers » : nous avons affaire ici à un homme évidemment ouvert aux valeurs des Lumières.

Voltaire écrit à l'intendant pour lui présenter le jeune avocat Christin et pour lui envoyer un mémoire rédigé par ce dernier. Le mémoire en question n'a pas été retrouvé, mais la réponse de de Lacoré confirme qu'il traitait la question des mainmortables en Franche-Comté. Cette allusion, quoique brève, est hautement suggestive, d'abord pour les relations entre Voltaire et Christin. L'amitié entre les deux hommes était de la plus grande importance, à un moment où, dans les années 1760, Voltaire commençait à s'intéresser sérieusement aux questions de justice. Tous deux avaient collaboré sur plusieurs chantiers, dans la recherche menée pour le *Commentaire* sur Beccaria, dans la rédaction de certains articles des *Questions sur l'Encyclopédie*, et surtout dans l'affaire des serfs de Saint-Claude¹¹. Le corpus des lettres échangées entre les deux hommes est important mais très lacunaire¹² ; les 106 lettres de Voltaire à Christin que nous connaissons s'échelonnent dans une période qui va de 1765 à 1778. Les deux lettres que nous présentons ici apportent donc un éclairage sur leurs tout premiers contacts : elles prouvent que les deux hommes ont été en relation dès 1764, et on peut même supposer que c'était l'envoi à Voltaire par

¹⁰ Sur ces deux personnages, voir *ibid.*, p. 451.

¹¹ Voir N. Cronk, « Voltaire et Christin : "Amis intimes de l'humanité" », dans John Renwick (dir.), *Voltaire : la tolérance et la justice*, Louvain, Peeters, 2011, p. 375-387. Le livre de Roger Bergeret et de Jean Maurel, *L'Avocat Christin (1741-1799) : un collaborateur de Voltaire des Lumières à la Révolution* (Lons-le-Saulnier/Saint-Claude, Société d'émulation du Jura/Amis du vieux Saint-Claude, 2002) est fondé sur une recherche importante, mais il contient de nombreuses imprécisions à propos de Voltaire.

¹² Sur cette question, voir N. Cronk, « Voltaire et Christin », art. cit., p. 378-380.

Christin de son mémoire sur les serfs de Saint-Claude qui fut aux origines de leur collaboration amicale qui allait durer jusqu'à la mort du patriarche.

Ces deux lettres sont également importantes pour l'affaire des serfs de Saint-Claude et pour le rôle qu'y jouent Voltaire et Christin. C'est l'affaire Truchot en 1760 qui a relancé le débat sur la question de la mainmorte en France, et un courant d'opinion hostile à cette pratique commence à se manifester à partir de cette date ; on cite notamment les écrits de l'avocat Bourjon (*Droit commun de la France*, 1747 et 1770), de Mably (*Observations sur l'histoire de France*, 1765), de Quesnay (dès 1755) et de Mercier de La Rivière (1767)¹³. Ce n'est qu'en mai 1770 que Voltaire intervient publiquement dans le débat en faveur des serfs de Saint-Claude, avec un pamphlet *Au Roi en son Conseil*, suivi de près d'un autre, la *Nouvelle requête au Roi, en son Conseil*¹⁴. Suivent trois textes en 1771, la *Coutume de Franche-Comté*, la *Supplique des serfs de Saint-Claude*, l'article « Esclaves » des *Questions sur l'Encyclopédie*¹⁵, tous apparemment de Voltaire mais où l'on soupçonne fortement une collaboration active de la part de Christin ; et l'année suivante paraissent deux recueils anonymes, la *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude* et la *Collection des mémoires*, où l'influence de Voltaire et de Christin semble omniprésente. *La Voix du curé sur le procès des serfs du Mont-Jura*, que Voltaire publie anonymement, paraît aussi en 1772, et marque un tournant dans l'affaire des serfs ; Voltaire y décrit Christin comme le « célèbre avocat Christin défenseur des opprimés »¹⁶. Dans les divers échanges épistolaires au sujet de la mainmorte qui datent de ces années, le nom de de Lacoré revient souvent sous la plume de Voltaire :

Vous avez dû recevoir la lettre par laquelle je vous marquais combien j'étais content du mémoire de Mr Ethis, ou si vous voulez de Mr De La Coré. S'il y a quelque chose de sûr dans ce monde c'est l'affaire de nos esclaves. (À Christin, 5 juillet 1771 [D17282])

Je me flatte que mon petit philosophe Christin aura la gloire de délivrer quinze mille esclaves en franche Comté, comme fit Charles quint à Tunis. Vos bontés auront contribué à cette bonne œuvre. Mr de La Coré, intendant de la province, dont on a demandé l'avis est entièrement pour nous. Son mémoire est impartial,

13 Voir Thierry Bressan, *Serfs et mainmortables en France au XVIII^e siècle : la fin d'un archaïsme seigneurial*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 65-109.

14 Voir les éditions critiques de Robert Grandroute, *OCV*, t. 72 (2011), p. 271-324.

15 Voir *OCV*, t. 73 (2004), p. 315-350 pour les deux premiers textes (éditions critiques de R. Grandroute) ; et *OCV*, t. 41 (2010), p. 222-235 pour l'article « Esclaves » (édition critique de J. Renwick). Sur la question de la collaboration entre les deux hommes et sur les deux recueils anonymes, voir N. Cronk, « Voltaire et Christin », art. cit., p. 383-384.

16 Édition critique de R. Grandroute, *OCV*, t. 74B (2006), p. 140.

savant, et éloquent. Enfin j'espère beaucoup. (Au comte d'Argental, 17 juillet 1771 [D17303])

J'envoie à mon cher petit philosophe avocat de l'humanité, la Lettre de Mr De La Coré. Je le supplie de vouloir bien la montrer à la sœur du pauvre curé, et de me la renvoyer. Un secrétaire de Mr De La Coré nommé Ducrest m'a écrit aussi qu'il servirait ce curé de tout son pouvoir. Les philosophes servent les curés même mais les curés ont rarement servi les philosophes. (À Christin, 17 novembre 1773 [D18631])

224

Il est avéré que Christin joua un rôle fondamental dans cette campagne pour défendre les serfs de Saint-Claude, et il est clair aussi que l'intendant de Lacoré était considéré par Voltaire et par Christin comme un allié sûr. Cet « ultime combat » de Voltaire est souvent présenté comme une lutte des années 1770, et il est certes vrai que « l'affaire semble lente à démarrer »¹⁷. Le grand intérêt des deux lettres que nous présentons ici est de démontrer que les débuts de l'affaire des serfs de Saint-Claude remontent jusqu'en 1764, et que l'intendant de Lacoré y était impliqué dès cette date. La première allusion dans la correspondance de Voltaire à la pratique du servage dans la province semble se trouver dans une lettre adressée à Damilaville, dans laquelle Voltaire parle de la ville de Saint-Claude comme d'un « pays où les citoyens sont esclaves ; et de qui esclaves ? de l'évêque et des moines ! » (7 novembre 1764 [D12183]). Il a écrit ces mots deux jours seulement avant d'écrire à de Lacoré, c'est-à-dire au moment même où il était en train de lire le mémoire que venait de lui envoyer Christin. Si c'est Christin qui, semble-t-il, prit l'initiative de parler de cette question à Voltaire, c'est Voltaire qui tout de suite saisit l'importance potentielle de l'affaire en expédiant le mémoire de Christin à l'intendant de la province, dont il venait de faire la connaissance. En nous rappelant ainsi son habileté à ménager ses relations avec les hommes de pouvoir, ces lettres fournissent un bel exemple du fonctionnement politique du patriarche de Ferney.

¹⁷ Helen Hancock, « Voltaire et l'affaire des mainmortables : un ultime combat », *SVEC*, n° 114 (1973), p. 79-98 (ici p. 86).